

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

La Société New Body Line publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Rachid NACHI.

BILAN
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Notes	31/12/2023
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
ACTIFS IMMOBILISES		
Immobilisations Incorporelles	AC1	972 394
Amortissements	AC2	-923 797
Immobilisations Corporelles	AC3	6 282 748
Amortissements	AC4	-5 628 032
Immobilisations Financières	AC5	52 945
Provisions		-0
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		756 257
Actifs d'impôts différé		645 972
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	AC6	117 297
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>1 519 526</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	AC7	4 867 024
Provision	AC8	-572 020
Clients et comptes rattachés	AC9	1 757 346
Provisions	AC10	-0
Autres actifs courants	AC11	297 977
Provisions	AC12	-16 079
Placements et autres actifs financiers	AC13	6 128 397
Provisions	AC14	-0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC15	858 456
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>13 321 102</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>14 840 628</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2023
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital social	CP01	4 250 400
Réserves consolidés (part du groupe)	CP02	7 733 470
Résultats consolidés	CP03	1 136 892
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>13 120 762</u>
Parts des minoritaires dans le résultat consolidé		
Parts des minoritaires dans les réserves consolidés		10
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>13 120 772</u>
<u>PASSIFS</u>		
PASSIFS NON COURANTS		
Passifs d'impôts différé		5 135
Ecart de conversion		60 291
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>65 426</u>
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	474 586
Autres passifs courants	P02	1 179 843
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>1 654 430</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>1 719 856</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>14 840 628</u>

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Revenus	R01	11 131 002
Autres produits d'exploitation	R02	1 926 294
Total produits d'exploitation		13 057 296
Charges d'exploitation		
Variations stocks produits finis & encours		1 053 026
Achats d'approvisionnements consommés	R03	3 585 662
Charges de personnel	R04	4 497 972
Dotations aux amortissements et aux provisions	R05	303 736
Autres charges d'exploitation	R06	3 432 943
Total charges d'exploitation		12 873 339
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>183 957</u>
Charges financières nettes	R07	314 114
Autres pertes ordinaires		-12 647
Produit de placement	R08	644 513
Autres gains ordinaires		28 899
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>1 158 837</u>
<u>AVANT IMPOT</u>		
Impôt sur les bénéfices		-245 098
Impôt sur les bénéfices différés		223 153
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>1 136 892</u>
<u>APRES IMPOT</u>		
Intérêts des minoritaires		0
<u>Résultat revenant à la société consolidante</u>		<u>1 136 892</u>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0
<u>RESULTAT NET</u>		<u>1 136 892</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

	31/12/2023
RESULTAT NET	1 136 892
Ajustements	
Amortissements & provisions	273 793
Variation des stocks	1 215 329
Variation des clients et autres créances	-1 007 618
Placements et autres actifs financier	261 531
Variation autres actifs non courants	-117 297
Autres passifs non courants	-370 996
Variation des fournisseurs et autres dettes	976 591
Quote part subvention d'investissement	-18 035
Dividendes non réglés	-112
Variation comptes courants associés	-41 358
Écart de conversion	29 920
Autres produits d'exploitation	-2 541 964
Gain sur cession d'immobilisation	-11 287
Résultat LYTESS réalisé en 2022	729 293
Impôt différé	-223 153
Autres retraitements de consolidation (homogénéisation)	1 209 241
Ajustement au titre de variation du compte courant actionnaire	-62 857
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	1 437 914
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	-204 379
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	15 000
Décaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-113 894
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	2 200
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-301 073
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>	
Dividendes et autres distributions	-1 275 008
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 275 008
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité	0
VARIATION DE TRESORERIE	-138 167
TRESORERIE DEBUT EXERCICE	996 625
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	858 458

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31/12/2023

I. Présentation du Groupe :

Le Groupe se compose de trois sociétés entrant dans le périmètre de consolidation :

- « New Body Line SA » : C'est la société consolidante.
- « LYTESS SAS » : la première filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle de la société « New Body Line SA » dans cette filiale est de 100%.
- « WORTHWEAR ACTIVE TECHNOLOGY TUNISIE WAT-TUNISIE » : la deuxième filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle de « New Body Line SA » dans cette filiale est de 99.99%.

1. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés du Groupe « **New Body Line SA** » comprennent ceux de la société consolidante « **New Body Line SA** », la filiale : « **LYTESS SAS** » et la filiale « **WAT-TUNISIE** »

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :

1. *Première hypothèse* : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.
2. *Deuxième hypothèse* : Le pourcentage de participation reflète le pourcentage de contrôle, tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.
3. *Troisième hypothèse* : Les opérations intergroupes fournies par la société « New Body Line SA » ainsi que les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation sont exhaustives.
4. *Quatrième hypothèse* : Les soldes des opérations intergroupes sont réciproques et rapprochés.

2. Liste des sociétés consolidées

<i>PARTICIPATIONS</i>	Nom de la société	Pays	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	« New Body Line SA »	<i>TUNISIE</i>	100,00%	100,00%
Société intégrée globalement				
Intégrée globalement	« LYTESS SAS »	<i>FRANCE</i>	100%	100%
Intégrée globalement	« WAT-TUNISIE »	<i>TUNISIE</i>	100%	100%

II. Modalités d'établissement des états financiers consolidés :

1. Principes comptables :

Les états financiers consolidés du Groupe « New Body Line SA » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 décembre 2023.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par la direction du Groupe.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le Groupe « New Body Line SA » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. Principes comptables :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant « New Body Line SA ».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

Aux termes du § 24 de NCT 35, les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

II. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

3. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

4. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

5. Provisions pour risque et charges :

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

IV. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés

Actifs

AC01 & AC02 : Immobilisations incorporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 48 597 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
*Logiciel	122 152
*Site Web	5 000
*Fonds commercial	101 721
*Frais de recherche et développement	696 990

* Concessions de marques, brevets et licences	159 874
* Goodwill négatif	-113 343
Total	972 394
Amortissements des immobilisations incorporelles	-923 797
Total net	48 597

AC03&AC04 : Immobilisations corporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 654 716 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
* AAI construction	835 767
* Matériel industriel principal	3 936 240
* Matériel industriel auxiliaire	453 144
* Matériel laboratoire	96 699
* Outillages industriels	6 421
* Matériel de transport	72 807
* AAI Divers	645 432
* MMB	236 239
Total	6 282 748
Amortissements des immobilisations corporelles	-5 628 032
Total net	654 716

AC05 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 52 945 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Cautionnement	52 140
Ecart de conversion	805
Total	52 945

AC06 : Autres actifs non courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 117 297 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Frais préliminaires	129 729
Écart de conversion.	13 586
Total	143 315
Résorption des frais d'établissement	-26 018
Total net	117 297

AC07&AC08 : Stocks

Le solde net de cette rubrique s'élève à 4 295 004 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Matières premières atelier tricotage	652 975
Matières premières atelier finissage	240 365
Matières premières atelier teinture	52 789
Stock matières premières	1 401 048
Stock emballages	177 852
St plv merchandising	6 339
Produits intermédiaires	368 562
Produits Finis	1 364 939
Produits Finis pour marche local	90 319
Matières pièces de rechange	495 094
Stock en transit CESAR	16 742
Total	4 867 024
Moins : Provisions sur stock	-572 020
Solde net	4 295 004

AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 757 346 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Clients locaux	336 509
Clients, étrangers	1 410 312
Clients - factures à établir	10 526
Total	1 757 346

AC11 & AC12 : Autre Actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 281 899 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Frs- Avances & Acomptes	16 090
Arrondissement Sur Rémunération	20
Etat, IS à reporter	188 532
Charges constatées d'avance	62 876
Produits à recevoir	9 560
Fonds garantie Euro factor France	2 226
Fonds garantie Euro factor expo	7 445
Crédit de TVA à reporter	11 228
Total	297 977
Provisions sur AAC	-16 079
Total net	281 899

AC13 & AC14 : Placements et actifs financiers :

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 128 397 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Billet de trésorerie	5 400 000
Titres SICAV	228 397
Autres placements courants	500 000
Total	6 128 397

AC15 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 858 456 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Banque	855 807
Caisse	832
Accréditif	1 817
Total	858 456

Capitaux propres & passifs

CP01, CP02, CP03: Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 120 772 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Capital social	4 250 400
Réserves consolidées	7 733 480
Résultats consolidés	1 136 892
Total	13 120 772

P01 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 474 586 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Fournisseurs locaux	186 310
Fournisseurs étrangers	230 695
Fournisseurs factures non encore parvenues	57 581
Total	474 586

P02 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 179 843 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Personnel Rémunérations dues	215 568
PDG Rémunérations dues	24 709
Personnel -opposition salaires	90
Dettes provisionnées / congés payés	208 107
Retenue à la source à payer	33 381
Impôt à liquider	6 790
TVA à payer	37 528
Autres taxes sur CA (TCL)	1 406
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	1 158
Organismes sociaux	213 752
Dividendes à distribuer	979
Charges à payer	113 821
Intérêts perçus d'avance	245 761
Clients avances & acomptes	15 343
Impôt RCM payé d'avance	47 522
Autres dettes	13 919
Autres comptes créditeurs	10
Total	1 179 843

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 131 002 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Lingerie femme	6 193 592
Vente de produits finis	4 987 950
RRR accordés	-50 924
Autre revenus	383
Total	11 131 002

R02 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 926 294 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Quote part Subventions inscrite au compte de résultat	18 035
Subvention d'exploitation	6 721
Locations	41 826
Transfert de charges	17 605
Good Will inscrit au compte résultat	1 842 107
Total	1 926 294

R03 : Achats d'approvisionnement consommés

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 585 662 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Achats stockés MP tricotage	1 455 657
Achats stockés MP confection	268 790
Achats stockés Accessoires emballages	414 337
Achat stockés MP teinture	121 814
Achats de matières premières	201 995
Achat emballages	54 330
Autres approvisionnements	70 153
Variation de stocks de marchandises	165 850
Carburant	25 128
Fournitures de bureau	28 222
Autres achats	514 312
Achats non stockés	265 074
Total	3 585 662

R04 : Charges du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 497 972 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Salaires et complément de salaires	3 312 021
Congés payés	262 048
Charges Sociales patronales	891 698
Autres charges de Personnel	32 206
Total	4 497 972

R05 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 303 736 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Dotation aux amortissements	376 500
Dotation aux provisions pour immobilisations financières	2 200
Dotation aux provisions pour dépréciation stocks	127 467
Reprise sur provisions des stocks	-202 431
Total	303 736

R06 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 432 943 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Services extérieurs	1 771 594
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	489 627
Personnel extérieur à l'entreprise	1 835
Jeton de présence	21 250
Transport sur Achat/Vente	54 243
Missions et réception	33 139
Assistance Commerciale	344 758
Frais postaux et télécommunication	90 006
Commissions et frais bancaires	31 387
Impôt et taxes	92 112
Prestations logistiques	64 855
Redevance sur vente en ligne	7 730
Autre achat	5 195
Transport sur vente en ligne	425 211
Total	3 432 943

R07 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 314 114 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Pertes de change	38 939
Gain de change	-341 636
Escompte obtenus	-19 246
Escomptes Accordés	7 513
Intérêts comptes courants	316
Total	314 114

R08 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique s'élève à 644 513 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Revenus des billets de trésorerie	612 921
Revenus des capitaux mobiliers	31 505
Intérêts prêts LYTESS SAS	88
Total	644 513

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires,

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « New Body Line SA » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 13 120 762 dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 136 892 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons

déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport

Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis

➤ *Risques identifiés :*

Les stocks de produits finis et des produits semi finis relative à la société mère « New Body Line SA » s'élèvent respectivement à 204 065 Dinars et 368 562 Dinars au 31/12/2023. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts réels de production des produits finis et produits semi-finis, nous avons considéré que la valorisation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➤ *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :*

Les stocks de produits finis et des produits semi sont valorisés sur la base du coût standard. En effet la direction de la société se réfère au paragraphe 43 de la norme comptable n°4 relative aux Stocks qui précise que les coûts de production peuvent être déterminés sur la base du coût standard dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks pendant la période considérée. Dans ce sens, La société procède à la détermination du cout standard en Euro avant de le convertir en Dinars en utilisant le cours de change de la date de clôture.

Sur cette base, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2023 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.
- Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.

4- Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme

d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
 - Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute
-

déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 mai 2024

Le Commissaire Aux Comptes

UNIVERS AUDIT Sarl

Rachid NACHI
